

Marennes HIFERS-BRONIAGE & OUS

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNE NOUVELLE - N°26 - JUILLET-AOÛT 2021



La police municipale
est équipée de **caméras**
individuelles

25 places de plus
en centre-ville!

La rue Foch en chantier
la circulation déviée pendant 6 mois



Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle et Jean-Marie Petit, maire de la commune déléguée ont accueilli Didier Carluccio, artiste photographe, à l'occasion de sa résidence d'artiste

Chères habitantes et chers habitants de Marennes-Hiers-Brouage,

Déjà les vacances nous tendent les bras !

Je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux estivants qui seront très nombreux, j'en suis sûre, à visiter notre département et ses joyaux.

Nous sommes heureux de les accueillir sur le Bassin de Marennes dont les richesses naturelles sont à elles seules, des promesses d'émerveillement et d'émotions.

Ils auront ainsi la chance de découvrir et d'apprécier ce qui compose notre quotidien : ces paysages plats éclairés d'une lumière jamais semblable, l'eau partout et toujours qui a façonné les lieux, un patrimoine architectural remarquable dont le plus beau représentant, la citadelle de Brouage offre un spectacle toujours

renouvelé. Soyons fiers de notre commune et de ce que la nature et le temps lui ont généreusement donné.

Grâce à l'amélioration de la situation sanitaire et à la vaccination, nous avons pu prévoir de nombreuses manifestations qui sont répertoriées dans la brochure « MHB en fête » que nous vous offrons. Vous y trouverez assurément des activités culturelles, sportives, récréatives à partager en famille ou entre amis.

Nous avons tout mis en œuvre pour que cet été soit joyeux et festif dans un contexte sanitaire plus apaisé.

Je vous souhaite de passer un très bel été à Marennes-Hiers-Brouage et vous donne rendez-vous au mois de septembre.

Notre maire,
Claude Balloteau

sommaire

Actualités

Le bassin de Marennes est prêt pour la saison p.3

La rue Foch en chantier, la circulation déviée pendant 6 mois p.3

Sécurité publique

La police municipale est équipée de caméras individuelles p.4 et 5

Travaux

25 places de plus en centre-ville! . . . p.5

Bâtiments communaux

Et le rideau sur l'écran s'est levé. . . p.6

Piscine intercommunale

Ouverture de la piscine différée, les explications. p.6

Santé

Une cadence soutenue au centre de vaccination p.7

Patrimoine

Un « circuit patrimoine » pour valoriser Marennes p.7

Clin d'œil sur nos marais . . p.8 et 9

Tribunes libres p.10

Conseil municipal p.11

Vie scolaire

Kohaï tome 2, le manga écrit par les écoliers . . page 12

MARENNES HIERS-BROUAGE - INFOS

Directrice de publication : Claude Balloteau

Rédaction : service communication, Géraldine Maigrot

Crédits photo : Page de couverture, pages 8 et 9 du Hiers Images Club avec nos remerciements, Ville de Marennes-Hiers-Brouage

Distribué par ADCR Services - Agence : SEVcommunication

Impression : Imprimerie Rochelaise

Tirage : 3 700 exemplaires sur papier recyclé

Dépôt légal : ISSN2727-9049



Retrouvez toute l'actu sur le site Internet de la ville:

marennes.fr

#MarennesHB

Téléchargez l'appli mobile **Marennes app**



Le bassin de Marennes est prêt pour la saison



Le bassin est idéal pour les enfants

Depuis les dernières grandes marées fin mai, le bassin de Marennes a retrouvé son niveau d'eau habituel. La plage de sable fin est à nouveau prête pour accueillir petits et grands.

De juin à septembre, la plage est alimentée d'une eau de très bonne qualité régulièrement analysée par l'ARS. L'eau est aspirée par des pompes puis renouvelée grâce à la marée haute. Au printemps, le niveau du bassin avait significativement baissé en raison de la pompe et de la porte défectueuses. À présent réparées, elles ont permis à la plage de retrouver un niveau normal dès les grandes marées de la fin mai et aux usagers de profiter des tous les loisirs aquatiques. Pour ce faire, pas besoin de regarder les horaires de marée ! La baignade est possible toute la journée à basse ou haute mer. Cette possibilité est un atout important qui assure la sécurité des nageurs grâce à l'absence de courant et de vagues. C'est la raison pour laquelle, la plage de Marennes est très appréciée des familles dont les enfants petits et plus grands peuvent profiter en toute sûreté. Dès le 4 juillet, les maîtres-nageurs sauveteurs assureront la surveillance de la baignade tous les jours de la semaine.

La rue Foch en chantier, la circulation déviée pendant 6 mois

Dès le mois de septembre, la rue Maréchal Foch fera l'objet d'un chantier important. Les utilisateurs de cette entrée de ville seront donc très impactés pendant six mois. Des déviations seront évidemment mises en place, mais prenez note d'ores et déjà.

Sous la direction d'EAU 17 qui a engagé un programme de renouvellement du réseau, les conduites d'eau potable vieillissantes et fuyardes seront changées. Parallèlement, GRDF engagera des travaux de renouvellement d'une conduite de distribution de gaz sur la même emprise : du carrefour de la rue de la République et de la rue Foch, jusqu'au carrefour de la rue Champlain. L'intervention des entreprises est programmée en septembre pour une durée de trois mois. S'ensuivront en début d'année prochaine, des travaux d'aménagement complet sur toute la rue Foch avec pose d'un béton désactivé, dépose des trottoirs, réfection du parking situé à côté de l'Hôtel de ville et des abords. Le chantier débutera par

POINT SUR LES DÉVIATIONS

Déviations poids lourds : mise en place par la RD728, l'avenue de Lattre de Tassigny, la rue de Géac, la rue des Six Moulins, la rue Victor Hugo, la rue Garesché, la rue Régnier et la rue du Docteur Roux.

Déviations véhicules légers : pendant la phase de travaux comprise entre la rue de la République et la rue Robert Etchebarne, mise en place de la déviation par la rue Robert Etchebarne, la rue Odile Beillard, la rue du Docteur Roux et la rue de la République. La déviation évoluera quand les travaux auront lieu au carrefour de la rue Etchebarne.



La voirie sera d'abord ouverte en bas de l'avenue Foch

le bas de la rue Foch, au carrefour de la rue de la République et de la rue Georges Clemenceau. Les engins remonteront progressivement l'avenue Foch jusqu'à l'entreprise d'électroménager Betfort pour les deux réseaux. Le réseau d'eau potable sera également renouvelé rue Etchebarne. Pour le bon déroulement des travaux, la circulation sera interdite rue Foch. Quelques changements d'habitudes sont donc à prévoir pour les déplacements des piétons, vélos, automobiles et poids lourds pendant six mois. Une information précise sera envoyée aux riverains et aux entreprises mi-août.

UN CHANTIER EN CACHE UN AUTRE

Le réseau d'eau potable sera également renouvelé rue Jean Moulin. Eau 17 interviendra deux mois, de septembre à novembre, mais la circulation ne sera pas interdite. Elle se fera en alternance pendant toute la durée du chantier.

La police municipale est équipée de caméras individuelles

À partir du mois de juillet, les agents de la police municipale seront équipés de caméras-piéton. Un nouveau dispositif qui favorise un effet dissuasif et apaisant. Explications.

Dans les prochains jours, les agents de la police municipale partiront en intervention munis d'un nouvel équipement. Fixées sur leur uniforme, ces caméras-piéton sont portées de façon apparente au niveau du buste.

« *La caméra individuelle reste un dispositif qui a pour but d'apaiser les relations et d'améliorer les liens entre la police municipale et les habitants.* »

Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle

« Les agents municipaux veillent au bon ordre et à la sécurité publique et il est vrai que leur métier a évolué ces dernières années », reconnaît Claude Balloteau. « Leurs missions sur le terrain sont plus difficiles, c'est pourquoi nous avons voulu leur apporter une aide et les équiper de ces caméras-piéton qui ont fait leurs preuves puisque dans de nombreuses communes ayant déjà expérimenté ce dispositif, il est constaté que leur seule présence désamorce les situations tendues. C'est un outil qui prévient les incidents lors des interventions des agents et qui collecte les preuves nécessaires à la poursuite des auteurs. La caméra individuelle reste un dispositif qui a pour but d'apaiser les relations et d'améliorer les liens entre la police municipale et les habitants. Ce dernier point est important, car elle permet d'éviter ou du moins de prévenir les incidents et joue un rôle dissuasif, car une personne qui se sait filmée, se comporte différemment. Il en va de même pour l'agent de police municipale. Ce dispositif apportera plus de sérénité et des contacts plus respectueux ». Bien évidemment, l'outil vidéo ne pourra pas être utilisé n'importe comment : les deux agents habilités devront annoncer clairement qu'ils activent la caméra.

Dans quel cas l'enregistrement est-il enclenché ?

Tout d'abord, les caméras ne seront pas systématiquement enclenchées dès que l'agent part en mission, mais



Le dispositif sera utilisé à partir du 1^{er} juillet

uniquement lors d'interventions difficiles. Lorsqu'un agent est confronté à une situation conflictuelle ou à un comportement agressif, outrage ou rébellion, il peut déclencher sa caméra, en prévenant la personne verbalement. « Si une personne insulte ou menace un agent ou un administré

CE QU'IL FAUT RETENIR

- La caméra-piéton est portée sur l'uniforme du policier municipal.
- C'est un dispositif dissuasif qui apaise les relations et améliore les liens entre la police municipale et les habitants.
- La caméra-piéton est activée par le porteur au cours de toute intervention pour laquelle il juge son utilisation nécessaire.
- Les personnes filmées sont informées verbalement de la mise en route de la caméra, sauf si les circonstances y font obstacle.
- Les enregistrements sont conservés pour une durée maximale de 6 mois puis sont automatiquement écrasés.
- Chaque opération de consultation ou d'extraction de

données fait l'objet d'une consignation dans un registre spécialement ouvert à cet effet et conservé 3 ans comprenant les informations réglementaires : nom, prénom, grade de l'agent ayant procédé à l'opération de la consultation...

- Son utilisation est régie par le décret en date du 27 février 2019 qui a pour finalité « la prévention des incidents au cours des interventions des agents de la police municipale, le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves », l'article L.241-2, R.241-8 et suivants du code de la sécurité intérieure.
- Leur utilisation est encadrée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

par exemple, le policier municipal prévient qu'il va allumer la caméra », explique Philippe Moinet, premier adjoint en charge de la sécurité.



La caméra est placée sur l'uniforme de l'agent

Un signal lumineux indique également le déclenchement de l'enregistrement. « Lorsque la caméra est enclenchée, l'enregistrement s'active. Cet enregistrement permet d'avoir les images qui ont motivé le déclenchement de la caméra », détaille Philippe Moinet. Ces caméras peuvent être utilisées en tout lieu, public ou privé.

Le déclenchement de l'enregistrement fait l'objet d'une information des personnes filmées, sauf si les circonstances les en empêchent. Aucun système de transmission permettant de visionner les images à distance en temps réel n'est mis en œuvre.

Que deviennent les images enregistrées?

Les images filmées sont ensuite transférées dans un système sécurisé. Les deux agents de police municipale habilités ont seuls accès aux images. Le fichier enregistre le nom et le matricule de la personne qui consulte les images. Elles sont conservées 6 mois avant de s'écraser automatiquement. Elles peuvent être conservées plus longtemps dans le cadre d'une enquête. Les personnes concernées par les enregistrements ont un droit d'accès indirect aux informations, par l'intermédiaire d'un magistrat de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Ces droits peuvent faire l'objet de restrictions pour éviter de gêner des enquêtes et des procédures administratives ou judiciaires et d'éviter de nuire à la prévention ou la détection d'infractions pénales, aux enquêtes ou aux poursuites en la matière.

25 places de plus en centre-ville!

C'est le deuxième étage de la fusée: après l'acquisition du local en 2019 de l'ancienne imprimerie, la création de places de stationnement. Objectif: améliorer encore l'accessibilité du centre-ville et des commerces de proximité.

C'est fait! Le bâtiment est démoli. Le local de l'ancienne imprimerie est rasé, laissant place à un bel espace dont l'utilisation est toute trouvée. « L'achat de ce bâtiment était très important en raison de sa situation stratégique à deux pas du centre-ville de Marennes. », explique Philippe Moinet, premier adjoint en charge de l'urbanisme. « Nous ne pouvions passer à côté de cette acquisition qui répond à notre objectif de dynamisation et de revitalisation du centre bourg que nous poursuivons depuis des années. Après l'intervention de l'entreprise EMTP qui a fait tomber les tôles du local, le sol a été empierré pour accueillir dès cet été, 25 places de stationnement. Les touristes qui souhaitent ainsi découvrir notre centre, y faire leurs courses, mais aussi les habitants pourront se garer plus facilement ». Après l'été, cet espace

sera aménagé avec soin et peut-être réglementé pour que la zone bleue soit étendue dans le but d'éviter les voitures ventouses. Une réflexion est en cours.



Les travaux de désamiantage ont débuté le 15 juin

Et le rideau sur l'écran s'est levé!

C'était presque un mal pour un bien. L'Estran a su profiter de sa fermeture forcée depuis novembre pour réaliser des travaux de modernisation de la salle de cinéma et du hall d'accueil. Il n'en fallait pas moins pour dérouler le tapis rouge aux spectateurs de retour dans leur salle obscure préférée.

Ces mois de fermeture en raison des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire, auront eu au moins un effet bénéfique, le seul assurément : celui d'exécuter les travaux de rafraîchissement du bâtiment. « *Nous avons profité de l'interruption d'activité malheureuse de l'Estran pour effectuer quelques travaux nécessaires* », indique Claude Balloteau, maire. « *Il faut rappeler que la salle est ouverte depuis décembre 2007. Après 14 années d'utilisation et de fonctionnement, il est normal de constater quelques dysfonctionnements. Nous avons donc procédé au changement de l'écran qui avait déjà posé des problèmes de moteurs et de câbles dernièrement. Les films seront maintenant projetés sur un écran lumineux avec une meilleure réflexion* ». Cette mission a été confiée à l'entreprise Leblanc Scénique de la Meuse qui a installé le nouveau modèle en une journée. L'ancien écran sera en partie recyclé au centre d'animation et de loisirs. Des interventions ont aussi été menées sur la toiture pour remédier aux fuites d'eau, sur l'éclairage avec la pose de leds qui permettent une économie d'énergie de 4000 kwatt par an et sur l'installation des radiateurs à inertie fluide qui offrent une température constante dans tout le bâtiment. Dès



Dépose de l'écran en service depuis 2007 pour le remplacer

l'entrée, les spectateurs apprécieront le nouveau mobilier coloré mis en place en concertation avec les bénévoles du Local, gestionnaire de l'équipement. L'Estran est à présent complètement prêt pour accueillir les artistes, les nombreux films et les usagers manifestement impatients de retrouver le chemin de l'évasion.

piscine intercommunale

Ouverture de la piscine différée, les explications

Alors que la piscine intercommunale Marennes Bourcefranc le Chapus était prête au déconfinement, une avarie est survenue sur la machinerie, mi-juin. Un problème technique qui a remis en cause l'ouverture de l'équipement, début juillet.

La mauvaise nouvelle est tombée le 11 juin. Alors que la piscine était sur le point d'ouvrir, la seconde pompe est tombée en panne. Le diagnostic a été sans appel : la pièce ne peut être réparée. « *C'est vraiment une mauvaise nouvelle que le syndicat intercommunal doit annoncer et nous en sommes désolés* », déplore Nicolas Leblanc, Président du syndicat. « *Nous travaillons depuis des mois à la réouverture et tout était prêt pour accueillir les usagers: nous avons réalisé des travaux sur la plomberie, les carrelages, effectué le*



Tout est mis en œuvre pour ouvrir la piscine cet été

nettoyage des locaux, réparé le système de traitement automatique, mis en état les espaces verts, assaini et rempli le bassin et recruté un agent d'entretien et d'accueil. Mais le 11 juin, la pompe n° 2 qui remplaçait la pompe n° 1 en réparation, est tombée en panne ce qui a déclenché des problèmes électriques sur toute l'installation. J'ai aussitôt contacté des fournisseurs pour la remplacer. Aucun n'a pu nous venir en aide: les délais de livraison sont trop longs, car les stocks sont épuisés. Nous sommes donc sans pompes à quelques jours de l'ouverture et même si la pompe n° 1 est réparée, la piscine ne peut fonctionner qu'avec deux pompes pour que l'eau soit filtrée de manière optimale et que les analyses soient conformes à la réglementation de l'ARS. Cette situation est très regrettable, mais elle est indépendante de notre volonté. Il faut que les usagers sachent ce qui s'est passé et pourquoi la piscine ne peut être réouverte à temps. Nous comptons sur la compréhension de tous et les en remercions ». Toutefois, dans l'éventualité où les pièces pouvaient être livrées avant les délais annoncés, tout serait mis en œuvre pour ouvrir l'équipement rapidement. Par ailleurs, l'année qui vient sera consacrée à la réalisation de travaux sur la machinerie notamment. Elle sera également mise à profit pour que le syndicat se fasse accompagner d'un architecte-conseil qui étudiera la faisabilité d'une piscine couverte.

Une cadence soutenue au centre de vaccination

C'est une véritable accélération vaccinale qui s'est produite le mois dernier. Le cap des 7000 doses a été passé le 7 juin et juillet s'annonce tout aussi soutenu. Une cadence que l'équipe du plus petit centre du département, absorbe au prix d'une mobilisation sans faille.

Pas moins de 7000 doses, 7068 exactement au 7 juin, ont été préparées puis administrées par le personnel soignant du centre de vaccination de Marennes. Infirmières, bénévoles et médecins restent mobilisés, fidèles au poste pour assurer une cadence qui s'est intensifiée au rythme des approvisionnements. Chaque jour, 210 personnes en moyenne se rendent au centre pour une première ou une seconde dose. Le fonctionnement est très bien rôdé, chacun à son poste connaît parfaitement sa mission, si bien que les rendez-vous s'enchaînent d'une manière très fluide, sans attente ou presque. Il faut dire que Florent Bourderioux, infirmier coordonnateur œuvre à temps complet, plus de 8 heures par jour, cinq jours sur 7 au bon fonctionnement du centre : commandes doses, réception, organisation des plannings, gestion de Doctolib, etc. Grâce à sa présence et sa réactivité, les problèmes qui se posent au quotidien sont communiqués à l'ARS qui apprécie ce retour d'expérience qu'elle peut partager. Il n'y a pas de données statistiques concernant le profil des personnes vaccinées, mais un chiffre est sûr : plus de 75 % de la tranche d'âge « 75 ans et plus » est vaccinée. Un autre chiffre est sûr également : zéro puisqu'aucune dose n'a été gaspillée depuis l'ouverture du centre. Un petit exploit et une certaine fierté pour toute l'équipe. Un défi

d'autant plus difficile à relever que dès la première semaine de juillet, 1000 doses par semaine sont attendues qui devront toutes trouver preneurs en palliant aux désistements de dernière minute. Une excellente nouvelle puisque la vaccination est désormais ouverte aux personnes majeures et aux adolescents de plus de 12 ans.

Pour prendre rendez-vous au centre de vaccination de Marennes : [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) et 05 86 57 00 29 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00). La vaccination est ouverte sans rendez-vous du lundi au vendredi de 16h00 à 17h00



La vaccination est ouverte à tous à partir de 12 ans

Vous avez été vaccinés et vous souhaitez partager votre expérience? Vous pouvez laisser vos messages sur la page Facebook de la commune ; ils seront transmis au personnel soignant et aux bénévoles du centre.

patrimoine

Un « circuit du patrimoine » pour valoriser Marennes

Disponibles depuis fin mai à l'office de tourisme de Marennes et à la mairie, de nouveaux dépliants vous invitent à la découverte de Marennes et de son patrimoine. Une balade pour les touristes, mais aussi les habitants qui découvriront les charmes de Marennes autrement.

En réponse à une demande touristique croissante de circuits de randonnée et de balades thématiques autour du patrimoine, l'Office de Tourisme a mis en ligne en 2020, via l'application LOOPI, des circuits pédestres et à vélo. Ils valorisent ainsi le patrimoine naturel et culturel de différentes communes de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

Ces circuits permettent aussi aux randonneurs et cyclotouristes de préparer leurs itinéraires et de découvrir le territoire autrement, grâce aux différentes balades qui y sont répertoriées.

Une trentaine de circuits sont valorisés avec 12 balades à vélo et 16 balades à pied.

Aujourd'hui, l'objectif est de poursuivre ce projet global et d'aboutir à la création de dépliants « Circuit du patrimoine » sur l'en-

semble du territoire. Une réflexion a donc été menée avec la mairie de Marennes afin d'éditer pour la saison 2021 un dépliant pour la commune qui mette en valeur ses sites patrimoniaux majeurs et plus largement l'histoire des lieux.

Un circuit d'interprétation du patrimoine, matérialisé sur un plan permet à travers une balade dans le cœur historique de Marennes, au départ de l'Office de Tourisme, de découvrir le quartier historique, son architecture et son histoire et de pousser plus loin, pour ceux qui le souhaitent, vers La Cité de l'Huître ou le Moulin des Loges.

Ce document, gratuit et disponible pour tous à l'Office de Tourisme de Marennes est également diffusé à la mairie, à La Cité de l'Huître ainsi qu'au Moulin des Loges. Il permettra à chacun et - notamment aux habitants - de découvrir ou redécouvrir l'histoire et les attraits touristiques de leur commune! Ce dépliant est également consultable sur le site internet de l'Office de Tourisme : <https://app.avizi.fr>



Zoom sur les papillons

Le Hiers-Brouage Images Club poursuit son immersion dans le marais et nous fait découvrir le lépidoptère diurne, plus connu sous le nom de papillon!

Avec 115 espèces inventoriées à ce jour sur les 247 présentes sur le territoire national (46,5 %), notre territoire présente une richesse biologique intéressante en lépidoptères diurnes. Parmi celles-ci, une dizaine de papillons est protégée et 44 sont reconnues comme déterminantes en Poitou-Charentes. La présence d'espèces sensibles sur notre territoire a d'ailleurs justifié la préservation de plusieurs espaces naturels remarquables. Ces insectes sont considérés comme de très bons bio-indicateurs des milieux terrestres, car, grâce à leur dynamique de populations et leur lien trophique avec les plantes (hôtes pour les chenilles), ils constituent une composante essentielle pour mesurer la fonctionnalité et l'évolution des milieux terrestres. L'étude des lépidoptères peut permettre d'affiner cette approche, car ce sont des espèces « *bio-informatives* » de l'habitat, voire de son état, qu'elles occupent.

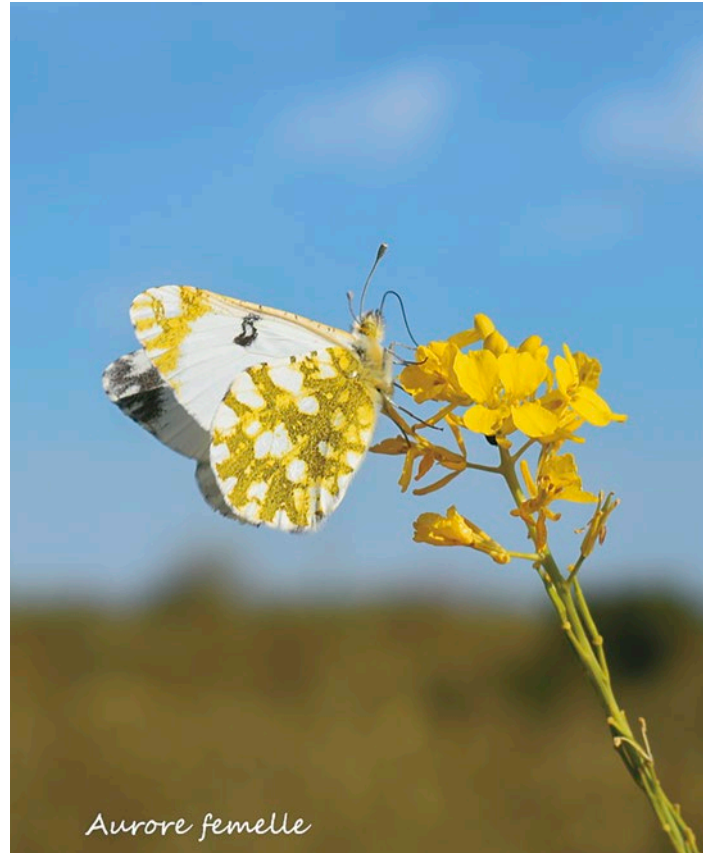


Aurore mâle

De l'œuf au papillon

Toutes les espèces de papillons, qu'elles soient « de jour » ou « de nuit » suivent un même schéma de développement, démarquant à partir d'un œuf d'où écloront les jeunes chenilles. Après plusieurs mues et une fois leur taille définitive atteinte, le stade de chrysalide apportera les modifications physiques nécessaires à la « naissance » du papillon.

Commençons par l'œuf : par cette première étape, les lépidoptères constituent un ordre à part chez les insectes. Il est bien connu que les cortèges de papillons différents d'un milieu à l'autre et ceci est dû, en particulier, au régime alimentaire exigeant de certaines espèces dès leurs premiers stades. Il est donc fréquent que les adultes déposent leurs œufs sur des plantes ou des familles de plantes bien précises, celles-là mêmes qui nourriront les futures chenilles.



Aurore femelle

On assiste alors au ballet de la femelle à la recherche de la meilleure plante pour accueillir sa progéniture. Chez d'autres familles, la ponte a lieu par paquets, contenant la totalité de la ponte ou une partie seulement, souvent sur ou sous les feuilles de la plante-hôte (cas des Nymphalidés).



Demi diable

Chenillette deviendra grande

Le stade chenille est un des plus longs chez les papillons puisqu'il peut représenter plusieurs mois de la vie de ces insectes. Au cours de leur croissance, abus de nourriture oblige, les chenilles seront amenées à muer, en général 4 fois. Après

clin d'œil du Hiers-Brouage Club sur notre marais

un stade de chrysalide plus ou moins long à quelques exceptions près, toutes les chenilles sont floricoles ou phytophages. Des études menées sur la piéride du chou mettent en évidence que 97 % des chenilles meurent avant de devenir papillons, soit de maladies, soit par l'effet de parasites, ou alors



mangées par des prédateurs (oiseaux, araignées, punaises...). Après une incubation de 6 à 10 jours en moyenne (sauf en cas d'hibernation de l'œuf), et suite à l'éclosion, la chenille se nourrira sur sa plante-hôte en commençant par les fleurs et l'épiderme des feuilles. Les chenilles de chaque espèce et de chaque stade sont différentes, en taille, en forme et/ou en couleur. Elles possèdent des glandes séricigènes (émettrices de soies) au niveau de la bouche, celles-ci permettant à la

LE SAVIEZ-VOUS ?

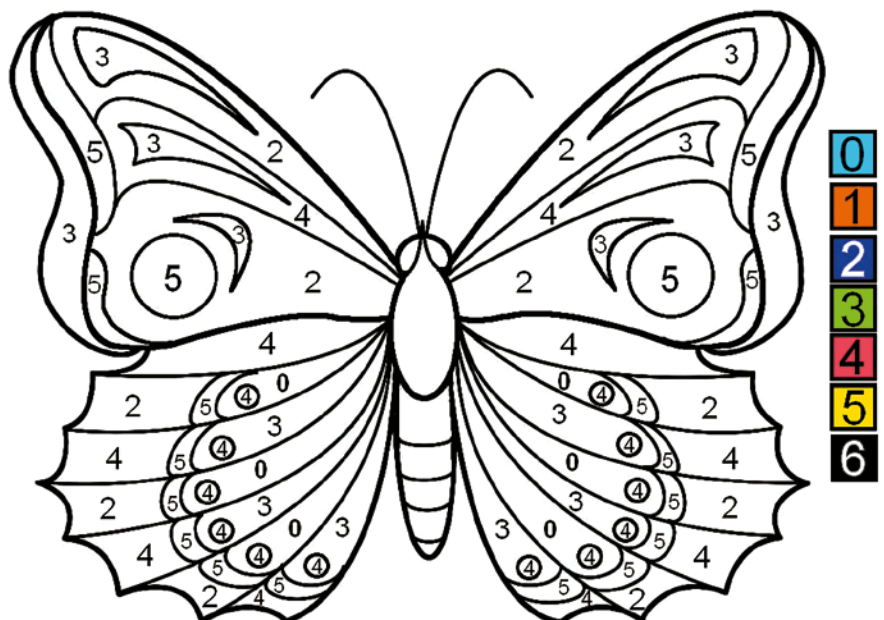
Les papillons ont leurs organes sensoriels localisés au bout de leurs pattes. Ce sont des petits poils sensibles qui lui permettent de déterminer si le nectar d'une fleur correspond à son goût. Le cas échéant, il déroulera sa trompe pour boire son contenu. Si vous servez des fruits frais aux papillons de votre jardin, vous constaterez qu'ils marchent sur la nourriture avant de l'aspirer. C'est parce qu'ils la goûtent avant de savourer...

Mais ce n'est pas tout : le mâle a aussi besoin de minéraux pour vivre. Aussi, afin de compléter son alimentation, monsieur papillon n'hésitera pas à plonger sa fine trompe dans une flaque de boue, riche en sels et minéraux de toutes sortes. Ces nutriments sont ensuite partagés avec la femelle pendant l'accouplement, ce qui contribue à améliorer la qualité de ses œufs.



chenille en fin de croissance, de tisser un fil de soie autour de la future chrysalide.

Le coin des enfants



Une pause, le temps de la chrysalide

Le stade de chrysalide est quasiment immobile chez l'insecte, mais il ne l'est qu'en surface ! À l'intérieur du corps, de vastes changements s'opèrent : le contenu de la chenille est « digéré » par histolyse et les cellules sont réorganisées pour participer à la formation des ailes, des pattes, de la trompe et de tout autre attribut qui caractérisera le papillon adulte (histogénèse). Les chrysalides se présentent sous plusieurs formes, enterées sans plus de protection, parfois dans des cocons.

À l'instar de tous les autres insectes, le papillon adulte possède une tête, un thorax et un abdomen, trois éléments typiques de sa classe. Ajoutons à cela trois paires de pattes et deux paires d'ailes et l'insecte sera au complet.



Expression du groupe de la majorité municipale

Marennes-Hiers-Brouage c'est vous

Non, il n'y a pas de trafic aux abords du collège de Marennes!

Dans l'édition du Littoral du 11 juin dernier, le candidat Rassemblement National aux élections départementales a annoncé: « *il y a aussi du trafic*

de drogue et de la délinquance autour du collège ».

La majorité municipale a été choquée par ces propos. Elle s'inscrit en faux sur ces allégations mensongères de délinquance aux abords du collège. Aucun des faits annoncés n'a été constaté ni par la Gendarmerie, ni par la police municipale de Marennes-Hiers-Brouage ni par la direction du collège, ni par les parents d'élèves.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la ville de Marennes-Hiers-Brouage mènent de nombreuses actions en faveur des jeunes du territoire et ce, dans un environnement sain. Ces animations permettent de rassembler des jeunes dans des espaces qui leur sont dédiés. Les jeunes participent à des actions culturelles, sportives et humanitaires et sont ainsi sensibilisés à la vie collective et sociale. Ils sont encadrés par un personnel qualifié et très attentif aux problématiques de notre société. Nous remercions l'implication des enseignants qui apportent leur contribution à ces actions éducatives envers nos jeunes.

Respectons la vitesse avenue des Frères Jabouille

Comme vous l'avez sûrement constaté, les ralentisseurs aussi appelés « *coussins berlinois* » ont été enlevés avenue des Frères Jabouille par la Direction des Infrastructures, car il s'agit d'une route départementale. Ils avaient été placés afin de limiter la vitesse sur cet axe qui se prête aux excès, mais à présent usés et hors-norme, ils ont dû être déposés. Je vous rappelle que cette entrée du centre-ville fait l'objet d'une limitation de vitesse à 30 km/h. Plusieurs panneaux de signalisation sont installés pour ne pas échapper à la vigilance des automobilistes. Or, force est de constater que cette réglementation n'est pas toujours respectée et

que des véhicules roulent bien plus vite que la vitesse autorisée. Soyons responsables lorsque nous sommes au volant pour notre sécurité, celle des autres véhicules et celle des enfants, nombreux à traverser pour se rendre aux établissements scolaires ou à leur domicile. Un aménagement est en cours d'étude pour restreindre la vitesse et sera bientôt mis en place. De manière générale, ces recommandations valent pour toutes les entrées de ville: avenue du Maréchal Leclerc, de Lattre de Tassigny et rue du Docteur Roux qui voient parfois les véhicules rouler trop vite. Levons le pied et baissions notre vitesse!

Bientôt un seul et unique nouveau site Internet

Il s'avère que les sites Internet de Marennes et de Hiers-Brouage ne répondent pas de manière satisfaisante aux fonctions attendues. Notre objectif est d'améliorer le service numérique au public. C'est pourquoi les 2 sites seront fusionnés et ce nouveau service sera complètement refondu. Comme son identité visuelle elle aussi en cours de création, la commune nouvelle proposera aux internautes, un seul et unique site. Pour nous accompagner dans cette démarche technique, nous avons fait appel à Soloris, le syndicat informatique qui nous aide pour le recensement des besoins, la rédaction du cahier des charges, l'analyse des offres et la sélection du candidat qui aura la charge de développer ce nouvel outil. Nous le voulons pratique, facile d'utilisation avec un graphisme moderne, dynamique, qui mettra visuellement en avant les atouts et les richesses de notre belle commune. Nous voulons avant tout qu'il puisse améliorer la qualité du service auprès des utilisateurs qui pourront y faire des démarches en ligne et ainsi faciliter les procédures administratives. Voilà un projet important pour notre commune nouvelle, qui scelle nos destins et qui donne corps concrètement à notre mariage!

Pour le groupe de la majorité municipale,
Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle

Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle, reçoit les administrés le mercredi à partir de 17h00, sur rendez-vous au 05 46 85 25 55.

Expression du groupe d'opposition *Une nouvelle dynamique pour Marennes-Hiers-Brouage*



Conseil municipal

Lors du dernier conseil municipal, nous sommes intervenus à la demande de parents d'élèves, au sujet de l'arrêt de bus qui se situe à la Chaînade en face de la station-service. En effet, il n'est pas possible de stationner les voitures avant et après l'arrêt de bus, ce qui oblige les parents à attendre leurs enfants à la station. Leur inquiétude est légitime en l'absence d'éclairage et de passage piétons. Madame le Maire a pris acte et se rapprochera du département. Les démarches devraient être facilitées, car n'oublions pas qu'avant et après les élections départementales du 20 juin

prochain, la commune a et aura toujours un représentant au sein du conseil départemental.

Élections

Au moment où j'écris ces lignes, les élections départementales et régionales ne se sont pas encore déroulées. Néanmoins, nous tenons, Stéphanie MOUMON et moi-même, à remercier toutes les électrices et les électeurs qui nous ont apporté leurs voix, en faisant fi des critiques émanant de tous les partis politiques. Notre attitude dans cette campagne électorale fut propre et respectueuse envers les autres candidats, dans la ferveur démocratique qui nous anime.

Le président du groupe d'opposition,
Richard GUERIT

Voté en conseil

L'intégralité des débats est à retrouver sur le site Internet de la ville : marennnes.fr, à la rubrique **vie municipale** puis **conseil municipal**. Ils sont également à retirer en mairie, sur demande.



Voté en conseil du 6 avril 2021

Présentation, par Madame Patricia MARTIN, Direction Générale des Finances Publiques d'une synthèse sur la qualité comptable des différents budgets de la commune de Marennes-Hiers-Brouage.

À l'unanimité, il est décidé de valider les comptes de dissolution 2020 des budgets annexes « Caisse des écoles » « Transports scolaires » de Hiers-Brouage.

À l'unanimité, il est décidé de voter les taux moyens pondérés suivants > Taxe foncière sur les propriétés bâties: 49,91 %; Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 102,11 %.

Après avis de la commission des finances du 29 mars 2021, à la majorité des voix, il est décidé d'adopter le budget primitif 2021 de la commune à la majorité des voix, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement. 7 348 284,00 €
- section d'investissement. 6 505 308,33 €

4 contre (Richard GUÉRIT, Stéphanie MOUMON, Joëlle COUSSY, Norbert PROTEAU).

Après avis de la commission des finances du 29 mars 2021, à la majorité des voix, il est décidé d'adopter le budget primitif 2021 du port de la commune déléguée de Hiers-Brouage à la majorité des voix, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement. 56 290,73 €
- section d'investissement. 37 756,90 €

4 contre (Richard GUÉRIT, Stéphanie MOUMON, Joëlle COUSSY, Norbert PROTEAU).

Après avis de la commission des finances du 29 mars 2021, et à la majorité des voix, il est décidé d'adopter le budget primitif 2021 de la ZAC La Marquina – commune déléguée de Marennes qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement 2 184 001,00 €
- Section d'investissement 1 606 369,11 €

4 contre (Richard GUÉRIT, Stéphanie MOUMON, Joëlle COUSSY, Norbert PROTEAU).

À l'unanimité, il est décidé d'accorder à titre de soutien à l'activité commerciale suite à la crise sanitaire, la remise gracieuse totale sur le paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour toute l'année 2021, aux bars-restaurants et autres activités de débarrage/étalage à l'année et de donner pouvoir au maire de dresser la liste des bénéficiaires de ces remises gracieuses.

À l'unanimité, il est décidé de régler les frais de scolarité à la mairie de Rochefort, pour un montant de 699,57 € au titre de l'année scolaire 2019/2020.

À la majorité des voix, il est décidé d'accorder la garantie d'emprunt contracté entre la Société Anonyme d'Economie Mixte de la Saintonge (SEMIS) et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 992 414,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 120236 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Il est décidé de notifier l'engagement sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources

suffisantes pour couvrir les charges du Prêt et d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4 contre 4 (Richard GUÉRIT, Stéphanie MOUMON, Joëlle COUSSY, Norbert PROTEAU).

À l'unanimité, il est décidé d'approuver le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, d'indiquer que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département. La délibération, accompagnée du dossier de S.D.A.E.P approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité. Il est décidé d'indiquer que le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

À la majorité des voix, il est décidé d'approuver les modifications apportées au projet de PLU arrêté, d'approuver le P.L.U, tel qu'il est annexé à la présente délibération, d'indiquer que, conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département. La délibération, accompagnée du dossier de P.L.U approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité. Il est indiqué que la délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, accompagnée du dossier de P.L.U, et de l'accomplissement des mesures de publicité.

4 abstentions: (Richard GUÉRIT, Stéphanie MOUMON, Joëlle COUSSY, Norbert PROTEAU)

À la majorité des voix, il est décidé d'instituer un Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU telles qu'elles figurent au PLU, de désigner la Commune déléguée de Marennes comme titulaire du droit de prémption, d'ouvrir un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées ultérieurement ainsi que les utilisations effectives, de donner délégation de pouvoir à Madame la Maire pour toutes les décisions à prendre concernant le DPU, en application de l'alinéa 15 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de préciser que, conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département et de préciser enfin que la délibération sera adressée à Monsieur le Préfet, au directeur des services fiscaux, au conseil supérieur du Notariat, à la chambre des notaires, aux barreaux constitués auprès du T.G.I et aux greffes du même tribunal, accompagné d'un plan précisant le champ d'application du DPU.

À l'unanimité, il est décidé de renouveler les baux de location des terrains de l'aérodrome pour une durée de 6 années, à compter du 6 avril 2021, pour un coût de 2,50 € / m² et aux personnes suivantes > Monsieur Didier MARIE : 471 m² (soit un total de 1 177,55 €), Monsieur Patrick CHEVROLLIER : 300 m² (soit un total de 750 €), Monsieur Alain GOETZ : 140 m² (soit un total de 350 €) et d'autoriser Madame la Maire, et en cas d'empêchement de cette dernière, son 1^{er} adjoint Philippe MOINET, à signer tout document relatif à cette affaire

À l'unanimité, il est décidé de passer une convention avec le département de la Charente Maritime pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de restauration des remparts de la place forte de Brouage, d'autoriser Madame la Maire, ou en cas d'empêchement de cette dernière, le maire de la commune déléguée de Hiers-Brouage, Monsieur Jean-Marie PETIT, à signer la convention.

La séance est levée à 21h10.

